

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2023 à 20 heures

Présents : Frank STEYAERT, Ludovic DUBIEF, Françoise MONNIER, Romain SASSARD, Sébastien VERPILLAT, Christine BULABOIS, Hervé GUENARD, Geneviève ZANCHI

Excusés : Daniel MALUGANI (pouvoir à Ludovic DUBIEF), Frédéric ALLOMBERT-BLANC (pouvoir à Françoise MONNIER), Pascal LANAUD (pouvoir à Hervé GUENARD)

Secrétaire de séance : Romain SASSARD

1 - Approbation des comptes rendus des réunions du 10 novembre 2022 et du 2 décembre 2022

Ces comptes rendus sont approuvés à l'unanimité

2 - Approbation des comptes 2022

La commission des finances élargie au conseil municipal s'est réunie le 7 avril 2023 en réunion de travail afin de préparer les différents documents budgétaires : compte administratif 2022, affectation du résultat 2022 sur 2023, budget primitif 2023, taux d'imposition 2023.

Le maire présente au Conseil le compte administratif de l'exercice 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement	191 239,64
Dépenses de Fonctionnement	- 131 885,30
Excédent de Fonctionnement	= 59 354,34
Dépenses d'Investissement	90 884,83
Recettes d'Investissement	- 88 100,92
Déficit d'Investissement	= 2 783,91
Excédent de Fonctionnement 2022	= 59 354,34
Report excédent de Fonctionnement 2021	+ 247 739,54
Excédent global de Fonctionnement 2022	= 307 093,88
Déficit d'Investissement 2022	= 2 783,91
Report déficit d'Investissement 2021	+ 41 892,26
Déficit global d'Investissement 2022	= 44 676,17
A reporter sur 2023 chapitre 001 Dépenses d'Investissement	
Excédent de Fonctionnement 2022	= 307 093,88
Déficit d'Investissement 2022	- 44 676,17
Excédent global 2022	= 262 417,71
A reporter sur 2023 chapitre 002 Recettes de Fonctionnement	

Conformément à la loi, le Maire se retire de la séance. Monsieur Ludovic DUBIEF, premier adjoint, fait procéder au vote du compte administratif qui est approuvé à l'unanimité.

Le maire rejoint la séance et remercie l'ensemble des membres du conseil municipal de leur confiance.

Le compte de gestion 2022, établi par le comptable de Saint Claude, est en tout point identique au compte administratif 2022. Il est approuvé à l'unanimité.

3 - Affectation des résultats 2022 sur 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal	
que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de	247 739,54 €
que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de	59 354,34 €
que donc l'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement de	307 093,88 €
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :	
- prioritairement au compte 1068 (pour compenser le déficit d'investissement 2021)	44 676,17 €
- le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte 002 :	262 417,71 €

4 - Budget primitif 2023

Le maire présente le projet de budget primitif 2023

Ce budget s'équilibre à 775 000 € dont 428 000 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et 347 000 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

En ce qui concerne l'investissement, les sommes provisionnées permettront soit de réaliser dès 2023, soit de provisionner pour les exercices suivants les opérations ci-après :

- la maîtrise d'œuvre et les travaux de rénovation de la Fruitière 1900
- le rejointoiement du mur de soutènement situé vers la croix en face de la chapelle
- la poursuite de la réhabilitation du site de Monset : installation de bancs en pierre, création d'un cheminement piétonnier
- la reprise des joints de la Fontaine et des joints du pavage devant la fontaine
- le rempierrage du chemin agricole « aux Saugettes » entre Thoiria et Soucia, à l'est du village (chemin qui part de la rue de la Palice et qui remonte vers l'église de Soucia)
- l'achat d'un mécanisme pour un des trois puits du village récemment restaurés
- l'installation de signalisation verticale et horizontale pour la limitation de vitesse dans le village et pour la signalisation des hameaux (La Fraîte, Les Granges)
- la provision pour d'éventuelles acquisitions de parcelles forestières
- la provision pour le renforcement de la défense incendie
- la provision pour l'enfouissement des réseaux secs (en lien avec le SIDEC)
- la participation aux travaux de rénovation du cimetière et de l'église de Soucia.

Le budget ainsi présenté est approuvé à l'unanimité.

5 - Taux d'imposition 2023

Le maire propose de ne pas modifier les taux et de reconduire en 2023 les taux de fiscalité de 2022. Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition et vote donc les taux suivants :

- taxe sur le foncier bâti : 37,78
- taxe sur le foncier non bâti : 16,71
- taxe d'habitation* : 12,17

* A la suite de la réforme de la taxe d'habitation, cette dernière ne concerne désormais plus que les résidences secondaires

6 - Acquisition de terrains boisés

Sur proposition de Madame Colette ROMAND, dans le cadre du droit de préemption institué par l'article L 331-22 du Code forestier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Ludovic DUBIEF n'ayant pas pris part au vote)

- décide d'acheter à Madame Colette ROMAND les parcelles suivantes :

Aux Longes Tapes	D 345	d'une surface de 22 a 00 ca
Aux Longes Tapes	D 347	d'une surface de 70 a 90 ca

pour la somme totale de **1 200 €**.

- autorise le maire ou par délégation Monsieur Daniel MALUGANI, deuxième adjoint, à signer les actes notariés afférents et tout document relatif à cette opération.

7 - Demande de subvention du Collège des Lacs

Le collège de Clairvaux les Lacs organise un voyage pédagogique à la base nautique de BELLECIN du 3 au 7 avril 2023 pour les élèves de 5^{ème}. Ce séjour leur permettra de pratiquer des activités de pleine nature et de favoriser la cohésion de groupe, l'ouverture d'esprit, l'autonomie et la responsabilité.

Le coût à la charge des familles est de 160 € par élève.

Par ailleurs, le collège de Clairvaux les Lacs organise un voyage pédagogique à Berlin du 8 au 13 mai 2023, pour les élèves de 3^{ème}. Ce séjour leur permettra de découvrir la capitale de l'Allemagne, d'apprendre la vie en groupe et de pratiquer la langue allemande grâce à une immersion en famille. Le coût à la charge des familles est de 328 € par élève.

Le collège sollicite, au nom des familles, une aide financière de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Romain SASSARD n'ayant pas pris part au vote) décide de verser au Foyer des Élèves du Collège de Clairvaux Les Lacs une subvention de 30 € par élève pour le voyage à Bellecin (deux élèves de Thoiria sont concernés) et une subvention de 60 € par élève pour le voyage à Berlin (un élève de Thoiria est concerné).

8 - Avis sur le projet de PLUi arrêté sur le secteur de Pays des Lacs

Par délibération en date du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les conseils municipaux des communes doivent aussi émettre leur avis. Le conseil émet un avis favorable au projet de PLUi de l'ex-Communauté de communes du Pays des Lacs.

9 – Missions de maîtrise d'œuvre de la fruitière

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de réaménagement de la Fruitière de Thoiria et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise BOUDIER ingénierie. Il convient maintenant de se prononcer sur le choix de l'entreprise pour les missions de contrôle technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'attribution des missions de contrôle technique au bureau SOCOTEC.
- autorise le Maire à signer l'offre de SOCOTEC d'un montant total de 5 800 € HT pour les missions de contrôle technique et d'attestation d'accessibilité handicapés et de 3 940,69 € HT pour les missions de coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS).
- autorise le Maire à solliciter l'octroi des subventions afférentes.

10 - Demande de subvention pour la défense incendie

Le Conseil, dans le cadre du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI) et en concertation avec le SDIS, envisage l'acquisition et l'installation de deux réserves d'eau de 120 m³ chacune pour procéder à la défense incendie des deux hameaux :

- La Ferme des Granges
- La Fraîte (une dizaine d'habitations et de bâtiments et un camping) situé en aval du village à 1,5 km après une route étroite et sinueuse.

De plus ces hameaux sont l'un et l'autre situés à proximité immédiate de la forêt et de terrains dits « communaux », terrains de pâturage facilement inflammables en période de sécheresse - Ces hameaux sont par ailleurs traversés par des chemins de promenade et de randonnée très fréquentés en période estivale.

Ces deux réserves seront donc également disponibles sur place en cas de feux de broussaille ou de forêt et serviront de protection rapide en cas de sinistre.

C'est pourquoi les citernes seront métalliques enterrées et non pas « bâches » afin qu'elles soient protégées et utilisables en cas de sinistre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte l'opération d'installation de deux citernes incendie et arrête les modalités de financement à 69 015 € HT.
- autorise le maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de l'État et du Département et notamment auprès du fonds vert récemment créé pour venir financer de tels équipements.
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

La séance est levée à 23 heures 30

Le Maire

Frank STEYAERT

